

## DECISION DU MAIRE PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° D2025\_08

### **OBJET : MARCHE DE TRAVAUX 2023A07 – REHABILITATION DU STADE DE LA FOUGERE – AVENANT 13**

Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-22, alinéa 4,

**VU** la délibération 20230925\_12 du Conseil Municipal en date du 25 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à exercer par délégation les attributions énumérées dans la délibération et à prendre les décisions prévues en ce sens, conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Commande Publique du 1<sup>er</sup> avril 2019,

**VU** le marché de travaux 2023A07 visant à la réhabilitation du stade de la Fougère, notifié le 02/01/2024,

**VU** l'article L2194-1 – 2° du code de la commande publique,

**VU** l'attribution du lot 12, Chauffage, ventilation, plomberie, à l'entreprise Eiffage, sise 12 rue Gleize 64100 Bayonne pour un montant HT de 235 702.46€,

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Eiffage doit déplacer l'adduction d'eau générale,

### D É C I D E

**ARTICLE 1** : de signer l'avenant n°13 qui consiste au déplacement de l'adduction d'eau générale dans la chaufferie pour des raisons de durabilité et de maintenance. Cet avenant a une incidence financière de 1 243.05€ HT (+0.50%). Le nouveau montant du lot 12 est de 236 945.51€ HT.

**ARTICLE 2** : les sommes nécessaires au financement de ces prestations sont inscrites au budget principal de la Ville de Saint-Vincent de Tyrosse.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 19/07/2023 pour une parution sur le site de demat-ampa, sur le site de la Ville et le BOAMP.

**ARTICLE 3** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Ville de SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE et portée à connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 17 mars 2025



Le Maire,  
Régis GÉLEZ

**Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse**  
24 Avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE  
05 58 77 00 21 – [contact@tyrosseville.com](mailto:contact@tyrosseville.com)  
[www.ville-tyrosse.fr](http://www.ville-tyrosse.fr)